

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS. J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS B. BAILEY, Rédacteur en Chef.

LÉGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

CONFÉRENCES

DU

R. P. Monsabré

A NOTRE DAME DE PARIS

Les droits du prêtre

(Suite)

II

Messieurs, avec le respect de la vocation, j'ai demandé la liberté des fonctions. C'est un droit tellement inhérent au caractère sacerdotal qu'on ne peut y porter atteinte sans contredire à la suprême autorité de Dieu.

Les prêtres des faux dieux qu'adoraient les nations recevaient l'investiture du sacerdoce des empereurs et des rois qui avaient confisqué à leur profit le souverain pontificat, et ne pouvaient rien dire ni rien faire qui ne fût réglé par la volonté des despotes auxquels ils devaient leurs fonctions. Mais, là où le vrai Dieu est intervenu personnellement pour déterminer les rapports qu'il veut avoir avec l'humanité, il n'en va pas ainsi; le sacerdoce ne relève que de lui. C'est notre cas.

Encore une fois, Messieurs, le prêtre, notre prêtre à nous tient de Dieu lui-même et de Dieu seul son caractère et ses fonctions.

Dieu l'a consacré; Dieu lui a dit: Va, enseigne et baptise: c'est-à-dire: "Prêche à toute créature la vérité que je t'ai confiée, l'Evangile du salut: *Prædicate Evangelium omni creatura*; — donne à toute créature, librement et par pur amour, les grâces dont j'ai rempli tes mains sacrées: *Quod gratis accepistis gratis date*." — Quand Dieu a dit cela, quel homme, si fort et si puissant qu'il soit, pourrait empêcher le prêtre de dire et de faire ce que Dieu lui a ordonné de dire et de faire?

Dès leur première campagne évangélique, les Apôtres proclamèrent audacieusement leur droit à la liberté des fonctions sacerdotales. Constatés de la mort de leur maître, et à peine guéris, par les apparitions du divin ressuscité, de la déception qu'ils avaient éprouvée leurs désirs trop charnels, ils étaient comme enchaînés par la crainte et la défiance. Mais le ciel s'ouvrit, l'Esprit-Saint descendit, et en un instant, leur langue mûrissait. Ils parlent, ces pusillanimes, et avec quelle éloquence! *Repleti sunt Spiritu Sancto et cœperunt loqui*. L'Esprit qui les délivrait leur donne avec l'intelligence des vérités qu'ils doivent annoncer au monde et des mystères dont ils sont les dispensateurs, le sentiment profond et invincible de la liberté qui leur est due. Ils parlent sur les places publiques et dans le temple. On les menace on leur défend de parler au nom de la loi. "Nous ne pouvons pas nous taire, disent-ils: *Non possumus non*

loqui." On les saisit, on les enchaîne, on les met en prison, on les fait comparaître en jugement, on leur ordonne de nouveau de se taire. — "Non, non, il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes: *Obedire oportet Deo magis quam hominibus*."

Et ce droit que Pierre affirme au nom du collège des premiers prêtres de la loi nouvelle, Paul l'affirme à ses disciples et veut qu'ils en usent.

Ce n'est pas des princes du peuple ni de la synagogue, ni des Césars qu'il tient ses pouvoirs sacrés, mais de l'unique médiateur de Dieu et des hommes, l'homme-Dieu Jésus-Christ.

— C'est par lui et en lui qu'il a été établi prêtre et apôtre. — On pourra le faire souffrir, il ne sera pas confondu: *Patrius sed non confundar*. On pourra l'enchaîner comme un malfaiteur, qu'importe pourvu qu'on n'enchaîne pas la parole de Dieu: *Laborusque ad vincula quasi male operans sed Verbum Dei non est alligatum*. — Entends-tu, Timothée: Je t'adjure au nom de Dieu, au nom de son fils Jésus-Christ, par son avènement que nous devons faire connaître au monde, par son royaume que nous devons établir, prêche la parole, ne te laisse pas de l'annoncer à temps, à contre-temps, enseigne, reprends, prie, menace avec une patience invincible et une doctrine sans reproche. Et vous, hommes de toutes nations et de toutes conditions, regardez-nous, non pas comme les vulgaires fonctionnaires des gouvernements de ce monde, mais comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu: "*Sic nos estimet homo, ut ministros Christi et dispensatores mysterium Dei*."

C'est Dieu qui parle par la bouche de ses prêtres, c'est Dieu qui répand ses dons par leurs mains sacrées. Donc, Messieurs, le prêtre a le droit de dire à tous, en tout temps, et partout, toutes les vérités que Dieu l'a chargé d'annoncer au monde. Toutes, entendez-vous: celles qui transportent l'esprit humain en des régions mystérieuses que la raison ne peut atteindre, celles qui relèvent à l'intelligence étonnée les secrets de la sagesse divine, celles qui révèlent la conscience sur ses devoirs et la volonté sur les droits chemins qu'elle doit suivre; celles qui flagellent les passions et condamnent le vice, celles qui, dans la vie privée, apprennent au chrétien à se conduire honnêtement, pieusement et saintement; celles qui, dans la vie publique, démasquent les sinistres projets des ennemis de Dieu et encouragent les âmes à de nobles et loyales oppositions dont le triomphe doit être le salut des sociétés. Le prêtre a le droit de donner à tous, en tout temps et partout, les grâces dont Dieu lui a confié la dispensation; grâces de régénération, de pardon, de réconfort et de perfection. Dès qu'une âme est marquée du caractère qui l'incorpore au Christ et la fait entrer dans la famille des enfants de Dieu, elle est soumise à l'auguste pouvoir du prêtre, jusqu'au jour où dépoissant son enveloppe mortelle elle quitte la terre et entre dans le monde mystérieux

où se consomment toute vérité et toute grâce. Bref, Messieurs, le royaume des âmes est le domaine du prêtre, il faut qu'il puisse s'y mouvoir à l'aise et y exercer librement ses fonctions. L'opposition, d'où qu'elle vienne, est plus qu'une injustice, c'est un attentat sacrilège dont Dieu lui-même reçoit directement l'affront.

Et cependant, que de fois les pouvoirs humains ont commis cet attentat! La sinistre histoire des violences faites au ministère sacerdotal serait longue à raconter. On y voit plus que des profanations de choses saintes et des contraintes de personnes, on y voit du sang.

Les conquêtes tant prônées de la liberté n'ont pas fait aux fonctions une condition plus avantageuse et plus facile; il semble même que leur libre exercice soit, aujourd'hui, d'autant plus compromis que l'on met plus d'art à l'entraver. Les lugubres apôtres des doctrines qui menacent l'ordre social peuvent se réunir et pousser impunément leurs sauvages cris de guerre. Les démoralisateurs du peuple ont franchise pour toutes les publications de plume et de crayon destinées à répandre, jusque dans les lieux où l'enfance apprend à penser et à vivre, l'impie et la corruption. Mais, autour du prêtre, il y a comme un investissement de forces ennemies qui arrêtent au passage la vérité dont il est l'apôtre, la grâce dont il est le dispensateur. On lui interdit l'entrée des écoles, de peur qu'il n'y parle de Dieu, des vérités de la religion, des devoirs du chrétien; on le consigne à la porte des hôpitaux comme si les consolations et les sacrements qu'il y apporte étaient des poisons dont les malades doivent se délier; on supprime en maint endroit, où une sage prévoyance l'avait établi, le grand service public, le service religieux dont il est le fonctionnaire divin; on invente je ne sais quel bizarre dédoublement de sa personne qui ne lui permet pas d'éclairer, sans danger, la conscience des chrétiens dès qu'il s'agit d'accomplir un devoir politique; on surveille sa parole, on la mesure d'après des lois mesquines et tracassières, et on en punit administrativement les prétendus écarts par des vexations dont le ridicule le dispute à l'injustice; enfin, on veut l'interdire dans son église et dans sa sacristie, jusqu'à ce qu'on l'en chasse. Ceux qui voudront de lui iront le chercher, mais lui ne doit plus aller chercher personne.

Ainsi donc, les hommes disent: Attends! lorsque Dieu dit: Va, enseigne et donne la grâce. Qui doit avoir raison, Messieurs, de la souveraine autorité de Dieu ou des pouvoirs humains? Il n'y a pas à hésiter. Dieu commande, donc il veut que son prêtre puisse lui obéir. En empêchant ses fonctions, c'est Dieu qu'on prétend lier dans l'exercice de sa puissance et dans l'expansion de son amour et de ses dons. Attentat sacrilège compliqué d'une double lâcheté: lâcheté contre le prêtre que l'on vexe et que l'on persécute, parce qu'on sait qu'il aime mieux souffrir

que de se révolter; lâcheté contre des êtres innocents et faibles, chez lesquels on outrage la dignité humaine et dont on viole les consciences en les privant des biens spirituels auxquels ils ont droit et sans lesquels ils ne peuvent se sauver.

Vous êtes indignés de ces impiétés, Messieurs, mais sans y prendre garde, n'en êtes-vous pas un peu les complices? Au lieu de vous soumettre au ministère du prêtre, avec la simplicité et la générosité qui conviennent à des chrétiens, au lieu de lui laisser dans vos âmes dociles la pleine liberté de ses fonctions, n'êtes-vous pas de ces délicats qui ne veulent pas entendre le *non licet* dont l'Apôtre se sert pour flageller les passions et les vices; qui disent aux ministres de Dieu, comme autrefois les Juifs aux prophètes: "Faites-nous entendre des paroles agréables et flatteuses: *Loquimini nobis placentia*; cachez-nous cette voie étroite, éloignez de nous ce sentier difficile; *Auferte a me viam, declinate a me semitam*; ne forcez pas la note de vos prédications et cessez de nous proposer une sainteté impossible: *Cesset a facie nostra sanctus Israël*." N'êtes-vous pas de ces chrétiens dégénérés à qui saint Paul reproche "de rechercher les nouveautés profanes et les questions frivoles plutôt que la saine doctrine de l'Evangile, et de préférer entre tous les maîtres ceux qui chatoient les oreilles, plutôt que ceux qui châtient les désirs corrompus du cœur?" Depuis dix ans, vingt ans, trente ans peut-être, le prêtre frappe à la porte de vos cœurs, les mains pleines de grâces, ne lui dites-vous pas: — Attendez, il n'est pas temps encore; plus tard, nous verrons.

S'il en est ainsi, Messieurs, l'indignation vous sied mal, puisque, vous-mêmes, vous faites obstacle à la sainte liberté des fonctions sacerdotales. Ouvrez vos âmes, laissez le prêtre y entrer et y agir librement et alors vous pourrez raisonnablement et efficacement protester avec nous contre les ennemis de notre liberté. Ils osent se promettre de l'étouffer, mais on n'étouffe pas plus les libertés de Dieu qu'on étouffe les eaux qui descendent par des mystérieuses artères des montagnes aux vallées. Bouchez une source, vous l'entendrez sourdre et la verrez jaillir à quelques pas de là plus abondante et plus vive. Ainsi en sera-t-il de la liberté sacerdotale. Que si pourtant on pouvait, en entassant les obstacles, l'empêcher de répandre sur nos contrées, aujourd'hui chrétiennes, les deux grands bienfaits de Dieu, la vérité et la grâce, comme l'eau des sources elle se ferait un chemin vers d'autres pays, dont elle irait féconder les terres arides; laissant les générations ingrates, qui auraient détourné son cours, s'éteindre misérablement dans le ténébreux désert de l'erreur et de la corruption. Que Dieu nous preserve d'un pareil malheur!

III

J'arrive, Messieurs, à ma troisième conclusion: le prêtre a le droit de son service public.

Ce droit était écrit dans la nature

avant d'être écrit dans aucune loi divine et humaine. Dès que, pour les besoins des sociétés qui se formaient, le sacerdoce sortit de la famille et devint un ministère public, les âmes vraiment religieuses comprirent que, en échange du grand service qui lui était dévolu, on lui devait un hommage; que le prêtre, représentant de Dieu auprès de l'humanité, ne pouvait plus être restreint aux sollicitudes vulgaires qui rabaisseraient la dignité de sa médiation et en gêneraient le libre exercice: qu'il avait le droit de prélever sa part sur le tribut que celui qui possède doit au maître suprême et au libéral dispensateur de tous les biens. Abraham, après sa victoire, se prosterna devant Melchisédech, prêtre du Très-Haut, pour être béni, et lui offrit la dixième partie du butin qu'il a enlevé aux rois ennemis. "Or, Melchisédech, dit saint Chrysostôme, est le type du sacerdoce de la loi nouvelle, Abraham remplit auprès de lui le rôle des laïques. Ce rôle se déclare en deux manières: d'abord en ce qu'Abraham donne à Melchisédech l'assistance temporelle que les prêtres doivent recevoir des laïques; en second lieu, en ce qu'il reçoit la bénédiction que les laïques attendent des pontifes.

C'est d'après cette loi de nature, Messieurs, que Dieu régle, chez son peuple, la condition de tout le corps sacerdotal. Lévi appartient au Seigneur et le Seigneur est son partage: c'est pourquoi on ne lui donne point de part dans les terres et les biens distribués à ses frères des autres tribus; mais, tous lui doivent une redevance qui est l'hommage rendu au Seigneur, de cet hommage toute la tribu sacerdotale se nourrit, et avec elle l'étranger, la veuve, et l'orphelin.

(A suivre)

Mgr Thomas

(De l'Univers)

Une communication faite à diverses *Semaines religieuses*, notamment celle de Tours, nous force à parler encore de la traduction du bref de Sa Sainteté en réponse à la lettre des évêques de Normandie sur l'encyclique *Immortale Dei*.

Sans revenir sur tout le débat, nous rappellerons qu'il a porté sur ce membre de phrase: *ex eo quod pollicitus es tam amanter te velle pretermittere nullum locum bene merendi de Nobis*.

Deux versions notablement différentes de ce texte ayant été données, l'une par la *Semaine religieuse* de Rouen, l'autre par un collaborateur du *Figaro*, l'*Univers* en a proposé une troisième, laquelle, sacrifiant l'élégance au désir d'être bien exacte, portait: "... depuis que vous nous avez si tendrement promis de ne "négliger aucune occasion de bien mériter de Nous."

Cette traduction, outre qu'elle touchait le mot à mot, nous a paru, après

que nous l'eûmes donnée, répondre à la pensée même qu'exprimait Mgr Thomas dans sa lettre d'envoi au Pape, lettre que nous avons reproduite d'après le *Moniteur de Rome*, et où le vénérable métropolitain, affirmant des sentiments dont personne ne peut douter, et songeant peut-être à "l'incident" rappelé dans le bref du Saint-Père, disait:

"Je les accepte (les enseignements de l'Encyclique) de grand cœur, sans aucune réserve, sans autre interprétation que la Vôtres, etc.," puis ajoutait: "J'ose espérer que Votre Sainteté daignera me conserver l'estime et l'affection qu'Elle m'a constamment témoignées. Je ne négligerai rien pour m'en rendre plus digne et pour ne jamais contrister Votre cœur."

Une nouvelle version, qui commande particulièrement l'attention, s'est produite. Voici comment celle-ci rend les mots qui terminent la phrase où le Saint-Père assure à Mgr Thomas qu'il lui garde sa paternelle affection et son estime: "... volontiers Nous vous dirions "que vous avez encore fait grandir l'une et l'autre, en Nous exprimant "avec tant de cœur votre résolution "de défendre Notre cause en toute "circonstance..."

cette dernière version est non seulement déclarée officielle par la *Semaine religieuse de Rouen*, mais de plus, elle est accompagnée, dans la *Semaine religieuse de Tours*, (no du 27 mars) de cette communication:

Mgr l'archevêque nous adresse les deux pièces suivantes, que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs:

Lettre de S. G. Mgr l'Archevêque de Rouen à S. G. Mgr l'Archevêque de Tours:

Rouen, le 22 mars 1886.

"J'ai reçu du Saint-Père un bref qui me donne pleine satisfaction.

J'ai eu le tort de ne pas surveiller la traduction: voici celle qui paraîtra dans la *Semaine religieuse* de Paris. Veuillez lui donner gracieuse hospitalité dans celle de Tours.

Cette lettre est sûre de celle qui vous a été adressée et que j'ai lue avec plaisir.

Affectueusement à vous.

† LÉON.

Cette dernière version étant donnée sur la demande même de Mgr Thomas, nous avions le devoir de le constater.

Attaques des indiens

Guaymaso, Mexico, 26.—La bande de Geromino a fait une attaque sur les ranches près de Imuris, détruisant complètement toutes les bâtisses à Casalta et tuant 15 mexicains. Une compagnie de soldats s'est lancée sur eux, mais 2 soldats ont été tués. Les indiens se dirigeaient du côté des montagnes Sierra Madre. Le règne de la terreur se fait sentir dans toute la contrée.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

27 Avril 1886—No 13

LE MANOIR

DES

CELIBATAIRES

(Suite)

Il habitait, à un entresol de la rue du Bac, un étroit appartement, composé de deux chambres et d'une antichambre où l'ordonnance dormait pendant une partie de la journée, après avoir laborieusement épilé les journaux de son officier. Cette installation, bien qu'exiguë, coûtait fort cher à René... Beaucoup d'autres choses, d'ailleurs, lui coûtaient extrêmement cher: ses repas, pris dans un restaurant à la mode, sa toilette, son club, son abonnement aux Bouffes et à l'Opéra... Depuis un an qu'il se trouvait à Paris, il dépensait sans compter et empruntait sans réfléchir, grisé qu'il était par cette vie parisienne aux côtés élégants à laquelle il avait été vite initié, et où l'avaient fait accueillir son nom et le charme de ses manières.

Un grand nombre de ses camarades faisaient comme lui; mais les créanciers avaient promptement découvert que le lieutenant de Kerouez qui ne possédait, hors des appointements, qu'une pension modeste, n'était pas beaucoup plus riche en espérances. Aussi le crédit avait-il été court, et le jeune fou s'éveillait de son rêve doré, plein de remords, de honte, de regrets, avec un sentiment horrible du déshonneur qu'il voyait en face, et auquel il ne savait comment se soustraire...

Un grand désordre régnait autour de lui. Un petit bureau en boule, tout ouvert, laissait échapper des morceaux de factures; il avait essayé d'emprunter de l'argent, d'arranger ses affaires, mais il avait échoué, et depuis la veille, il attendait en vain la réponse de son père. "Il faut que je lui écrive de nouveau," se dit-il, le visage sombre et contracté. "Et s'il ne me répond pas?... Alix m'oublie... Je n'aurais pas cru cela d'elle..."

Pauvre Alix! Elle avait aidé son frère de tout son pouvoir... L'argent de sa toilette, de ses aumônes, ses bijoux de jeune fille, tout avait passé à payer des dettes criardes, qu'elle croyait toujours les dernières, et elle avait versé bien des larmes silencieuses sur ce frère étourdi qui s'amusait avec tant de fougue, et qui, malgré ses promesses, s'acheminait vers une ruine inévitable.

Le timbre de l'appartement retentit tout à coup à plusieurs reprises, et la porte du fumoir s'ouvrit brusquement.

"Déjà levé?" dit une voix joyeuse. "Il n'est pas dix heures, mon vieux... D'où viennent ces habitudes matinales? Nos projets de réforme sont-ils déjà en voie d'exécution? Sommes-nous assez vertueux pour aimer à voir lever l'aurore?"

Le nouveau venu, un jeune homme de petite taille et d'allures vives, à l'aspect militaire, se jeta dans un fauteuil, croisa les jambes, et se mit en devoir d'allumer un cigare.

"Mais toi-même," dit René avec un sourire contraint, "tu sembles transformer complètement tes habitudes..."

— Fi donc! C'est honteux de calomnier un ami... Si tu me vois à pareille heure, mon bonhomme, c'est que je ne me suis pas couché; j'arrive du cercle, où nous avons taillé un bac renversant!

— Tu as gagné? dit vivement René.

"Perdu six mille francs, mon cher après toutes sortes de péripéties, et je viens de vendre ma pauvre *Fatma* la chère et admirable bête! Une jument qui m'a rendu célèbre au bois! Et à un affreux voleur, encore, un coquin qui gagnera cent louis dessus... Mon oncle fait le reste de la dette..."

— Tu es bien heureux d'avoir des oncles!

— Quel ton tragique! Ainsi tes affaires ne vont pas?

— J'attends une lettre de mon père...

— Bah! il arrangera la chose, que diable! Il ne peut faire autrement... Je regrette de ne pouvoir partager avec toi... ce que je voudrais bien posséder moi-même. Mais les oncles en question ont la vie dure... ce n'est pas que je souhaite leur mort, au moins! D'ailleurs, pour le moment, mon bien est plus en sûreté entre leurs mains... Cependant j'ai mes soucis, comme toi. Même avec ces précieux... banquiers donnés par la nature, la vie n'est pas sans nuages...

L'un d'eux me fait des frayeurs noires, il est toujours sur le point de se marier... Mais dis donc, il fait faim, ici! Ça creuse, une nuit d'émotions... Si tu me donnes à déjeuner?"

René se pencha et saisit le long gland d'un cordon de sonnette.

L'ordonnance, qui commençait son premier somme sur le *Journal du Sport*, tressaillit, se redressa et parut à la porte de son maître.

"Montez-nous à déjeuner," dit Jean de Vaubreuil, tournant nonchalamment la tête. "Des huitres, du chablis, un pâté de Strasbourg et du châteaun-laffite... Eh bien, qu'est-ce que vous avez à me regarder, mon garçon? Qu'attendez-vous?"

— Si... mon lieutenant veut bien

me donner de l'argent?... dit le soldat en hésitant.

René rougit de colère et Jean de Vaubreuil éclata de rire.

"Oh! en sommes-nous là, mon pauvre vieux? On nous refuse du crédit?... Tenez, vous, l'ordonnance, voici de l'argent... Le reste de *Fatma*... Gardez le surplus pour vous, je n'en serai pas plus pauvre."

Il attira une chaise à lui, plaça ses pieds sur le dossier, et se renversant en arrière, ferma à demi les yeux en tirant de son cigare des bouffées parfumées.

René ramassa pêle-mêle les papiers éparés sur le tapis et les entassa dans le petit bureau; puis il alluma à son tour un cigare et, ouvrant la fenêtre, s'y accouda et suivit des yeux les passants.

"Où vont-ils?... Y en a-t-il d'aussi malheureux que moi?... Ma situation est affreuse... Même ce qui me revient de ma mère sera insuffisant à tout payer... Mon père commence à me haïr... Il ne voudra pas dépouiller Alix... Et d'ailleurs, je m'y refuserais... Donner ma démission... on me blâmera, on me méprisera... Escompter l'avenir, ce n'est guère beau; mais faire plus de dettes qu'on n'en pourra jamais payer, jadis j'aurais appelé cela une escroquerie... J'ai la fièvre, je voudrais en finir... J'aimerais à savoir si l'un de ces passants songe à se tuer... Ils se pressent tous... Est-ce pour le travail, pour le plaisir

pour la mort? Et celui-ci qui s'arrête, qui recule, qui s'attarde aux boutiques, à quoi pense-t-il?... Dans quelques jours, ils s'attrouperont peut-être devant cette maison et regarderont curieusement l'endroit où une vie vient de finir..."

— Holà! à table, s'il te plaît, je meurs de faim! Et ferme-toi cette fenêtre; il fait une petite bise aigrelette qui m'est essentiellement désagréable!"

René s'assit en face de son compagnon, devant la petite table préparée à la hâte par le soldat et sur laquelle se dressait une montagne d'huitres de Cancale. Il but fiévreusement et essaya de rire des folies qui lui étaient dévotées, mais son regard revenait toujours à l'élégante panoplie au-dessous de laquelle était suspendu un tout petit revolver à la crosse incrustée d'argent, — un vrai joujou...

"Au diable la mélancolie!" criait Jean, buvant toujours.

"Jean, tu étais déjà gris quand tu es arrivé," dit enfin René, impatienté; "tu ne pourras plus sortir d'ici."

— Eh bien, j'y resterai, je ne suis pas de service!" répliqua le jeune officier en bégayant.

Et saisissant la bouteille vide, la lança à terre d'une main mal assurée, en criant:

(A suivre)

SOMMAIRE

Conférences du R. P. Mossabré
Mgr Thomas
Attaques des Indiens
Féculon.—Le manoir des célibataires
Bien touchés
Petite Gazette
La révolte des forçats
Incendie d'un navire
Elections sénatoriales
La question irlandaise
Echos & nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis—Ed. Babin
Commission du Hayre de Québec—A. H. Verret
Avis aux entrepreneurs—M. Gobeil
Une édition du Dr. Hollis—Gingras, Langlois
& Cie
Société de Construction Permanente de Québec
J. G. Goudreau
Cathartique composé de Campbell
Elixir tonique de Campbell
Avis—Révérend M. Thiboutot

CANADA

QUÉBEC, 27 AVRIL 1886

BIEN TOUCHÉS

Vraiment nous ne croyions pas avoir frappé la Justice dans un endroit aussi sensible. Elle est complètement hors des gonds. Les portemanteaux qui coulent leur prose dans cette gazette peu consistante ont évidemment du plomb dans l'aile.

Notre exhumation de leurs écrits d'autrefois les a fait danser d'une jolie façon. Rien de plus délectable que de les voir se trémousser sous les coups. Ah ! qu'ils nous en veulent de les avoir démasqués, d'avoir fait toucher du doigt leur manque de principes et leurs pitoyables contradictions ! Ils trépignent, ils essaient de mordre, ils nous lancent, au hasard tous les traits qu'ils rencontrent sous leur main ; mais tous leurs traits sont sans pointe. Ils nous éreintent dans leur première édition ; puis, soupçonnant qu'ils ont manqué leur coup, ils nous éreintent derechef dans la seconde, avec le même succès. Deux articles le même jour consacrés à notre personne ; quelle gloire ! Dans tout cela, il est question de knout (l'instrument des cosaques.) de fouet, de papas, du beau-père de M. Chapais ! etc., etc.

Nous sommes positivement enchanté du résultat produit. Et nous allons essayer de nous procurer encore l'agrément de ce spectacle.

Examinons un peu ce que dit la Justice pour se justifier d'avoir tourné capot au sujet de la non-intervention de la Législature locale dans les questions fédérales. Naturellement il faut écarter tous les hors d'œuvre prodigués par l'écrivain quelconque que nous avons devant nous. Dans le premier article où nous sommes exécuté, il n'est à peu près question que de knout, de fouet, de verges, etc. preuve évidente que nos amis de la Justice ont des ecchymoses, mais aussi indice infallible qu'ils n'ont rien à dire.

Ce n'est que dans leur seconde réponse qu'ils essaient d'expliquer leur étrange position. Hélas ! quel fiasco ! Voyons un peu cette production malheureuse. Cela commence de cette façon :

Un homme facile à contenter, c'est M. Thomas Chapais, rédacteur du Courrier du Canada, et gendre de Sir Hector Langevin.

Les italiques sont de nous. Le monsieur de la Justice continue en insinuant que notre article de samedi a pu être inspiré par l'honorable M. Ross, ce qui est faux, et en affirmant que nous nous vantons, au coin des rues, d'avoir égaré la Justice, ce qui n'est pas plus véridique. Après ce préambule peu brillant, notre adversaire essaie enfin de discuter. Nous le citons :

M. Chapais écrit :

"On est renversé parce que nous opposons à M. Mercier l'opinion de son allié M. Fraser." Cela pourrait passer si c'était vrai, mais comme M. Chapais opposait non pas à M. Mercier, mais à M. Garneau, cette opinion de M. Fraser, nous l'avons

averti qu'il mettait les pieds dans le plat.

"Cela pourrait passer si c'était vrai," or c'est vrai. Dans notre article de mercredi dernier, après avoir cité les paroles de M. Fraser, nous disions :

Que nos amis jetten ces paroles d'un ministre libéral à la figure de M. Mercier, lorsqu'il voudra jouer avec la corde de Riel.

Les collaborateurs de la Justice comprennent-ils le français ?

Mais où l'embarras et la gaucheerie de la Justice se manifestent glorieusement, c'est à l'endroit où elle travaille à établir qu'il n'y a pas contradiction entre son programme d'hier et ses écrits d'aujourd'hui. Elle ne peut nier avoir écrit que "la pensée de Riel n'a rien à faire dans la politique locale," mais dit-elle, nous avons dit aussi que "les députés et ministres locaux, individuellement et comme électeurs fédéraux, peuvent, doivent même condamner l'acte du 16 novembre."

Hélas ! pauvre Justice, ces mots mêmes vous condamnent ; individuellement et comme électeurs fédéraux : voilà la sphère où vous circonscrivez l'action des députés locaux dans la question Riel.

Mais la Justice tombe de Charybde en Scylla. Poursuivant son essai de défense, elle ajoute :

Or quel est le moyen de savoir si les députés locaux condamnent ou approuvent l'exécution de Riel ? C'est par leur vote en chambre ou par leurs déclarations sur les hustings.

Nous avouons pour notre part que ce dernier moyen nous paraît préférable et que nous l'aimons mieux que l'autre.

Vraiment c'est jouer de malheur. La Justice prétend qu'elle préférerait voir les députés locaux blâmer l'exécution de Riel par leurs déclarations dans les élections. Eh ! bien, cela n'est pas exact ; car la Justice, lors de l'élection de Lotbinière, a insisté pour qu'il ne fut pas question de Riel dans la lutte. Voici ce qu'elle écrivait après l'élection :

Quand est venu l'élection de Lotbinière, seule dans la presse conservatrice de ce district, la Justice a demandé de séparer les questions fédérales et locales. Le parti libéral avait interjeté immédiatement à ne pas le faire. Mais il s'est rendu à notre demande, au risque de diminuer ses chances ; il l'a fait parce qu'il a compris que l'intérêt véritable de l'autonomie provinciale exigeait ce sacrifice d'intérêts du moment. Le parti qui d'Ontario a adopté le même ligne de conduite et la voilà partout reconnue comme bonne.

Est-ce assez clair ? La Justice ne voulait pas plus de la question Riel sur les hustings, dans les élections, que dans la Législature. Elle a changé depuis. Girouette, ne lui en déplaise !

Le seul argument un peu passable que produit notre feuille nationale pour défendre ses tergiversations, c'est celui-ci : Nous croyions que l'affaire Riel ne relevait pas de la Législature, mais puisque la Chambre a voté les résolutions en faveur du Home Rule, il faut maintenant qu'elle vote la motion Garneau.

Un tel raisonnement ne peut tenir deux minutes. Sans vouloir discuter l'analogie des deux cas, qui est loin d'être parfaite, nous dirons simplement ceci : si la Justice croit que la Chambre s'est trompée une fois, en vertu de quel principe demande-t-elle que la même Chambre se trompe deux fois ?

Non, l'organe des patriotes n'en sortira pas. Il a écrit : "LA PÉNDANCE DE RIEL N'A RIEN À FAIRE DANS LA POLITIQUE LOCALE ;" et il applaudit aujourd'hui M. Garneau qui introduit cette question dans LA POLITIQUE LOCALE. Voilà le fait brutal, voilà la contradiction flagrante.

Vous avez renié votre programme, messieurs de la Justice. Vous avez retourné vos opinions. Vous avez écrit blanc et noir, sur le même sujet. Dans une question de la plus haute importance, vous avez changé de principes comme on change d'habits. Vous avez donc joué le rôle de girouette, quoique le mot vous fatigue.

D'ailleurs, on peut s'attendre de votre part, à bien d'autres palinodies.

Elections sénatoriales

Madrid, 26.—Les élections des sénateurs se sont terminées par le retour de 128 ministériels, 28 conservateurs, 6 indépendants, 4 républicains et 2 autres députés.

PETITE GAZETTE

L'hon. M. Taillon a donné avis qu'aujourd'hui, mardi, il proposera que la motion de l'hon. M. Garneau, concernant Riel, occupe et garde la première place sur l'ordre du jour, jusqu'à ce que le parlement en ait disposé.

Sir Leonard Tilley, gouverneur du Nouveau-Brunswick, est sous traitement à l'hôpital de Massachusetts, Boston.

Les journalistes de la galerie de la presse se réuniront demain après-midi à deux heures et demie, dans leur salle au Palais Législatif, pour procéder à leurs élections de la présente session.

Son Honneur le juge Pelletier est parti hier pour Rimouski, où il doit surveiller la révision des listes électorales.

Pâques à l'ancienne Lorette

La fête de Pâques a été célébrée ici avec pompe. Le chœur a chanté la messe Royale, sous la direction de M. J. E. Pageot. Mlle Anna Pageot accompagnait à l'orgue.

Les principales parties du chant ont été rendues par MM. J. E. Pageot, M. Gauvin, E. Hamel, J. Dufresne, M. Allain, et L. Drolet. M. Gauvin a accompagné sur son violon.

La fanfare de Lorette a joué de beaux morceaux au commencement de la messe, à l'Épître et à la sortie. A l'offertoire, M. J. E. Pageot a chanté avec beaucoup de succès *Gloire à Jésus*, et à l'élévation *Célébrons un jour si beau*.

Le révérend M. O. Faucher a célébré la sainte messe, et M. l'abbé P. H. LaBrecque a officié aux vêpres.

Les décorations de l'église étaient magnifiques. Tous les paroissiens ont été unanimes à louer le goût et le talent déployés par les deux sacristains, MM. Chs. et Joseph Huot, dans l'embellissement du temple sacré.

UN TÉMOIN.

La révolte des forçats

Voici de nouveaux détails que nous apportent les journaux de Montréal sur la révolte des détenus au pénitencier de Saint-Vincent de Paul :

Les ateliers où la révolte a eu lieu sont : l'atelier des tailleurs de pierre, dans lesquels se trouvent quatre gardes pour plus de quarante personnes ; l'atelier des tailleurs 1 garde, 1 contre-maitre et 20 détenus, et l'atelier des cordonniers où travaillent 22 prisonniers, surveillés par un garde et un garde-chef.

A trois heures et quarante minutes, tous les détenus travaillaient comme d'habitude, dans les ateliers, quand l'un deux Coriveau, tailleur de pierre, gibier de prison bien connu, qui purgeait une condamnation de huit ans pour vol de grand chemin, commença à crier : "C'est la fin, le chemin Papineau, suspendu son travail et dit à demi-voix : 'Est-ce le moment ?'—'Oui, répondit l'un des prisonniers, allons-y...'"

Ces mots étaient à peine prononcés que les gardes qui les avaient entendus, furent saisis, garrottés et réduits à l'impuissance avant de pouvoir se mettre en état de défense. Les bandits s'étaient jetés sur eux et leur avaient lié les bras et les jambes, à l'aide de fortes courroies de cuir qu'ils avaient cachées sous leurs vêtements et les tournant la face contre terre, leur dirent de ne pas souffler mot sous peine de mort.

Pendant que certains forçats s'occupaient des gardes, d'autres construisaient à la hâte une échelle de vingt-quatre pieds, à l'aide de longues pièces de bois en travers desquelles ils clouaient vivement des barres de deux pieds en deux pieds. La construction de cette échelle exigea à peine deux minutes.

Les tailleurs de pierre n'étaient pas seuls à se soulever. Dans les ateliers des cordonniers et des tailleurs, les prisonniers se jetaient sur les gardes et les garrottaient à leur tour.

Les révoltés étaient conduits par Louis Viau, qui a été condamné dernièrement à sept ans de pénitencier pour vol de grand chemin. Coriveau qui purgeait une condamnation semblable, Peters, forçat condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour assassinat commis dans les townships de l'Est, Dezer, Holpen et Bayes, tous chevaux de retour, c'est-à-dire habitués de pénitencier. Ils se ruèrent sur le prélet qui s'avancait bravement et sans armes vers eux, et lui tirèrent plusieurs coups de revolver.

M. Lavolette fut atteint par une balle qui lui fracassa la mâchoire. Un autre projectile le frappa au poignet.

Les coups de feu se succédaient

sans cesse, les misérables se jetèrent sur le prélet qui s'affaissait en perdant beaucoup de sang. Une balle l'atteignit encore à l'aîne. Le blessé tomba.

Les prisonniers l'abandonnèrent un instant et se rendirent encore du côté de la cloison en planches où les coups de feu ne cessaient pas. Ils reculerent de nouveau, revinrent près du prélet le soulevant, le traînèrent devant eux pour s'en faire un bouclier et empêcher les gardes de tirer sur eux et renouvelèrent leur attaque contre la cloison.

Via, l'un des chefs des révoltés, braquant un revolver sur l'oreille de M. Lavolette, lui demanda de donner l'ordre aux gardes d'ouvrir les portes, en ajoutant : "Tu es mort si tu refuses." Le blessé répondit d'une voix ferme : "Non, je ne mourrai qu'une fois, gardes, tirez quand même !"

Pendant cinq ou dix minutes l'assaut de la cloiture continua, les gardes n'osant tirer, craignant de tuer le prélet.

Enfin Coriveau s'arma d'une lourde pince en bois et la dirigeait contre les planches pour les faire sauter, quand un des gardes, Paré, fit feu et lui envoya une balle en pleine poitrine. Coriveau étendit les bras, se jeta en arrière et tomba raide mort.

Les révoltés voyant le sort de leur complice, et bien qu'ils fussent vingt contre un, reculerent et prirent la fuite, abandonnant M. Lavolette qui retomba dans une mare de sang.

Les gardes continuèrent le feu jusqu'à ce qu'ils eussent forcé les condamnés à rentrer dans leurs cellules. Ils furent enfermés et fouillés aussitôt, mais chose étrange on ne trouva sur eux aucune arme.

Dans la cour on ramassa un revolver.

Le sous-prélet, M. Onimet se trouvait dans la chapelle et en entendant les coups de feu, il essaya de sortir, mais les portes étaient fermées. Il se rendit sur le mur près des autres gardes.

M. Lavolette fut transporté à l'infirmerie avec les plus grandes précautions. Il était sans connaissance.

Voici la liste des blessés :

Le prélet M. Lavolette, blessures très graves à la tête, au poignet et à l'aîne.

Garde Chartrand, blessure grave à la jambe gauche.

Garde Beauparlant, blessé à la tête par un coup de maillet.

Garde Mazurette, blessure à la tête.

Garde Goulet, blessé à la jambe.

Prisonnier Holden, condamné à huit ans, blessure grave dans le dos.

Prisonnier Norman, sept ans de pénitencier, balle dans le bras.

Prisonnier Monday, sept ans de pénitencier, blessure au bras.

Les gardes qui ont été garrottés sont :

François Couvrette, Isidore Thérien, Noël Beauparlant, Léandre Mazurette et C. Ledue.

Les blessés, gardes et prisonniers, ont été transportés à l'infirmerie du pénitencier.

Sur deux cent soixante et dix prisonniers, 82 ont pris part à la révolte et il est certain que sur ce nombre, une bonne partie y a été entraînée d'une manière inconsciente. Car plusieurs se sont tournés, dit-on, contre les révoltés et ont défendu les gardiens au péril même de leur vie.

On cite entr'autres le prisonnier Clavette qui, en maintes circonstances, a donné des preuves de sa fidélité. Sa conduite samedi a été digne de tout éloge, et on rapporte que demande sera faite au ministre de la justice pour obtenir sa grâce.

Lorsque la révolte éclata, le gardien Baine, qui surveillait les travaux d'excavation, eut le bon esprit de mettre immédiatement sous verrou les hommes qu'il avait sous sa garde.

11 heures hier :—L'état de M. Lavolette n'a pas changé.

1 heure p. m.—Le blessé est un peu mieux, mais sa faiblesse est excessive.

3 1/2 heures—Grande faiblesse, les médecins conservent cependant beaucoup d'espérance.

Incendie d'un navire.

LE CAPITAINE D'UNE GOELETTE AMÉRICAINE REFUSE DE PORTER SECOURS A UN ÉQUIPAGE NAUFRAGÉ.

Halifax, 26.—La goelette *Uncle Sam*, commandée par le capitaine d'Entremont et ayant un équipage de 21 hommes, a été trouvée en flammes jeudi après-midi sur les bords de l'ouest.

Tout le personnel se mit à faire des efforts surhumains pour éteindre les flammes, mais elles se propagèrent rapidement et comme il y avait

un baril de poudre dans la cabine, l'équipage craignant de voir sauter le vaisseau à tout moment l'abandonna. On venait de le quitter, lorsque de fait l'explosion se produisit, lançant les débris du vaisseau dans toutes les directions.

Au soleil couchant l'équipage poussa son embarcation à une distance de quatre milles vers une goelette américaine *Bertha D. Nickerson*, de Boothbay, Maine, commandée par le capt. Nathan Nickerson, qui refusa de les recevoir dans son vaisseau et leur dit qu'ils feraient mieux de chercher un vaisseau pêcheur anglais.

Il faisait nuit et le capt. américain resta sourd à toutes leurs demandes, et force leur fut de chercher ailleurs. A minuit il était recueilli par le vaisseau de pêche *Eldorado*.

La question irlandaise

Londres, 26.—Lord Hartington dans un discours à Lancashire a dit qu'aucun arrangement n'enlèverait les objections soulevées au projet de politique irlandaise.

Il ne désire pas faire une coalition avec les Tories, mais il espère qu'avec le concours de Chamberlain, Trevelyan, Sir Henry James, M. Bright, le comte Selbourne, le comte Derby et le duc d'Argyle il formera un parti indépendant assez fort pour faire retirer le bill. Une partie de l'auditoire a fait une démonstration hostile à l'orateur.

M. Bright qui n'a pu assister à cette assemblée, a envoyé une lettre dans laquelle il dit que la conduite de lord Hartington est pleine de courage et que ce serait une véritable calamité pour le pays si les mesures de Gladstone étaient adoptées.

La triste division qui existe aujourd'hui dans le parti libéral a commencé par l'introduction des mesures irlandaises avant que l'opinion publique fut prête à les recevoir.

Le *Daily News* dit que la lettre de Bright à lord Hartington va augmenter la division dans le parti libéral.

Dublin, 26.—Une assemblée loyaliste a eu lieu à Dublin dans le comté de Masee. Des discours violents ont été prononcés. M. Johnston, M. P., pour Belfast sud, a proposé que les Irlandais loyaux refusent de reconnaître le parlement de Dublin et de payer les taxes. Il a fait une longue liste de ceux qui sont prêts à porter les armes. Il a été applaudi, acclamé.

Londres, 26.—M. Morley, secrétaire en chef de l'Irlande, est parti pour Dublin. La ville de Hawarden, est remplie de libéraux des places environnantes qui viennent faire une ovation à Gladstone.

New-York, 26.—L'orateur Jos. W. Husted a fait un discours hier soir devant les membres de la ligue nationale. Il a dit que Parnell a le génie et le courage de O'Connell mais qu'il lui est supérieur comme parlementaire. Gladstone ne serait jamais parvenu à la position qu'il occupe en ce moment si Parnell ne lui eût frayé la voie. L'orateur a prédit que durant le siècle présent l'Irlande va prendre sa place parmi les nations et qu'un parlement sera constitué à Dublin avant cinq ans.

Désarmement de la Grèce

Paris, 26.—On annonce officiellement que la Grèce s'est rendue au désir de la France de ne pas entrer dans une nouvelle guerre et elle va enfin désarmer.

Londres, 26.—La Chambre des députés de la Grèce a été convoquée. La flotte combinée des puissances qui veulent forcer la Grèce à désarmer est repartie. Cette nouvelle d'une fin probable et soudaine de la guerre est reçue avec consternation par la population de la Grèce.

Il est confirmé que la Grèce va désarmer.

Athènes, 26.—Les réclamations de la Grèce, pour lesquelles elle se préparait à faire la guerre à la Turquie, seront soumises à un arbitrage.

Athènes, 26.—La réponse de la Grèce aux puissances n'est pas considérée comme satisfaisante.

Une conférence des ministres étrangers est tenue à l'ambassade italienne dans le but de faire signer un ultimatum qui sera présenté aussitôt au gouvernement de la Grèce.

L'assassin de l'évêque de Madrid

Le *New-York Herald* publie la dépêche suivante de son correspondant particulier :

Madrid, 25.—J'ai eu aujourd'hui un entretien avec Galeote, l'assassin de l'évêque de Madrid.

Je l'ai trouvé derrière un grillage doré par les rayons du soleil couchant. Sous son capuchon de moine à demi rejeté en arrière, apparaissait sa figure maussade, revêche, éternelle, aux grands yeux qu'il roule d'un air sauvage en parlant : ses longs bras osseux se terminent par d'énormes mains velues. Il marchait de long en large dans son cachot : ses gestes et le jeu de ses traits mobiles trahissaient la violence de son caractère.

A mes questions, il a répondu :

"J'ai fait cela pour venger mon honneur d'homme et de prêtre, après dix ans de lutttes. Depuis mon arrivée à Madrid, il y a six mois, j'ai fait de vains efforts pour obtenir réparation de l'injustice qui m'a enlevé le droit de dire la messe dans la paroisse de Christo del Salud."

"Ce n'est qu'après avoir vu deux fois l'évêque, quand j'ai vu tous mes efforts impuissants, que je me suis fait justice ; je voulais faire un scandale, effrayer l'évêque, mais non le tuer. Je n'avais pas de quoi soutenir mes parents, qui sont de pauvres gens d'Andalousie. Jamais je n'avais encouru de punitions de mon supérieur."

"Devant le tribunal, ma seule défense sera de dire la vérité toute nue. Je dirai ce que j'ai souffert."

J'ai questionné Galeote sur son père, il m'a répondu très ému. Quand je lui ai demandé ensuite s'il se repentait de son crime, il a été pris d'une soudaine et violente émotion. Les yeux remplis de larmes, le corps secoué par des sanglots, il regardait vaguement devant lui, comme frappé de terreur par quelque souvenir. "Jamais, s'est-il écrié, je n'ai prémédité ce crime. Dieu l'a voulu."

Quand j'en ai appris l'horrible résultat, j'ai été atterré. J'ai frissonné, déploré ce malheur. On a prétendu que j'avais bondi de joie ; c'est faux. Mais, oh ! laissez-moi ! laissez-moi ! Je suis fatigué. Allez-vous en ! Allez-vous en ! Allez-vous en !"

Si M. Galeote n'est pas réellement fou, il joue son rôle en artiste consommé. Quand il est d'humeur plus calme, il mange, boit, dort, et dit sans rime ni raison, comme un fou : Je le ferais encore."

Le gouverneur de la prison m'a dit que le procès serait jugé vers la fin de mai.

Chambre dissoute

Rome, 26.—La chambre des députés a été dissoute. Les prochaines élections générales auront lieu le 23 de mai.

Echos & nouvelles

Première communion

La première communion des enfants de la haute-ville aura lieu à la Basilique, le 13 de mai prochain.

A Saint-Roch, la première communion aura lieu le 20 mai.

Cercle Catholique

Séance du Cercle catholique mercredi soir ; tous les membres sont priés d'assister à cette séance, pendant laquelle l'on s'occupera de l'organisation du prochain pèlerinage du Cercle à Ste-Anne de Beaupré.

—Expulsez les faroncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Sals-pareille d'Ayer pour purifier le sang.

Les pontons

Les pontons des bateaux-passeurs entre Québec et Lévis ont été mis en place hier matin.

On a aussi remis le prix du passage à 3 cents.

Le ponton de la Compagnie du flic-fieu a été placé samedi de même qu'un de ceux du marché Champlain.

Inondation à la Beauce

Dans la vallée de la Beauce et St-François, les communications, par chemin de fer sont interrompues. Il y a jusqu'à quatre pieds d'eau sur la voie et les communications entre toutes ces différentes paroisses se font en chaloupe.

Conseil-de-Ville

Séance spéciale ajournée à ce soir à 7.30. Ordre du jour : deuxième lecture et passage d'un règlement lu la première fois le 9 courant, intitulé : "règlement pour amender le 200e règlement consolidant les règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec pour laquelle il faut les deux tiers du conseil, à savoir seize membres."

Marchés

Les bateaux qui font le service entre Québec et les paroisses du haut du fleuve, ont commencé à faire leurs voyages ordinaires. *L'Étoile*, le *St-Louis* etc, sont arrivés hier après midi.

Rivière du Loup et électricité

Nous apprenons que dorénavant la jolie petite ville de la Rivière-du-Loup, ou Fraserville, ne restera pas plus longtemps dans l'obscurité. Les citoyens entreprenants de l'endroit se sont formés en compagnie qui a nom "La compagnie de Lumière électrique de la Rivière-du-Loup." Cette compagnie est formée afin d'éclairer à l'électricité les rues de cette ville. Naturellement cette innovation aura pour effet d'améliorer l'aspect de cette ville déjà si intéressante.

—La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Pâques à L'Avenir

La fête de Pâques a été, comme d'habitude, célébrée avec beaucoup d'éclat à L'Avenir. L'éloge des amatrices et amateurs auxquels reviennent et le poids de la peine et l'honneur du succès en fait de musique, n'est plus à faire.

Il ne me reste qu'à indiquer le pro-

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Mixte direct à 10 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Me. et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 a. m. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10.00 a. m.

4.00 p. m. Train de la Malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p. m.

Allant au Sud

6.00 a. m. Train de la malle de la Rivière à Pierre pour Québec, arrivant à 9.55 a. m.

3.00 p. m. Train mixte laissera St-Raymond pour Québec, arrivant à 6.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convulsions circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke à 11 p. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 a. m. et à Sherbrooke à 6.15 p. m.

De Lévis à St-François, Beauce : départ de Lévis train mixte à 3.00 p. m. Arrive à St-François à 8.00 p. m.

Départ de St-François à 5.00 a. m. Arrive à Lévis à 10.00 a. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 11.25 p. m.

Pour la Riv. au Loup à 5.25 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux Arto et Pilot font le trajet entre Québec et Lévis tous les 4 heures, depuis 6 h. a. m., à 7 heures p. m. Prix 10 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS

QUÉBEC

LEVIS

Pour le chemin de fer Intercolonial.

A. M.	P. M.
7.30 Malle pour Halifax.	2.00 Malle de la Riv. du Loup.
8.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.	
11.00 Malle pour la Rivière du Loup.	
P. M.	
5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.	

Pour le Québec Central

A. M.	P. M.
12.30 Express pour Sherbrooke.	11.00 Mixte de St-J. Joseph.
P. M.	
1.30 Mixte pour St-J. Joseph.	4.00 Express de Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUÉBEC

STATION DE LÉVIS

P. M.	A. M.
1.30. Express pour l'Ouest.	7.00. Malle de l'Ouest
P. M.	
7.30 Malle pour l'Ouest.	1.45. Express venant de l'Ouest.

Les Voyages Intercoloniaux pour fret La glace et le temps le permettant.

D'un endroit à un autre dans la ville	Pour la traversée de la Riv. du Loup	Pour la traversée de la Riv. du Loup	Pour la traversée de la Riv. du Loup
1.00	1.00	1.00	1.00
1.50	1.50	1.50	1.50
2.00	2.00	2.00	2.00
2.50	2.50	2.50	2.50
3.00	3.00	3.00	3.00
3.50	3.50	3.50	3.50
4.00	4.00	4.00	4.00
4.50	4.50	4.50	4.50
5.00	5.00	5.00	5.00
5.50	5.50	5.50	5.50
6.00	6.00	6.00	6.00
6.50	6.50	6.50	6.50
7.00	7.00	7.00	7.00
7.50	7.50	7.50	7.50
8.00	8.00	8.00	8.00
8.50	8.50	8.50	8.50
9.00	9.00	9.00	9.00
9.50	9.50	9.50	9.50
10.00	10.00	10.00	10.00
10.50	10.50	10.50	10.50
11.00	11.00	11.00	11.00
11.50	11.50	11.50	11.50
12.00	12.00	12.00	12.00
12.50	12.50	12.50	12.50
13.00	13.00	13.00	13.00
13.50	13.50	13.50	13.50
14.00	14.00	14.00	14.00
14.50	14.50	14.50	14.50
15.00	15.00	15.00	15.00
15.50	15.50	15.50	15.50
16.00	16.00	16.00	16.00
16.50	16.50	16.50	16.50
17.00	17.00	17.00	17.00
17.50	17.50	17.50	17.50
18.00	18.00	18.00	18.00
18.50	18.50	18.50	18.50
19.00	19.00	19.00	19.00
19.50	19.50	19.50	19.50
20.00	20.00	20.00	20.00
20.50	20.50	20.50	20.50
21.00	21.00	21.00	21.00
21.50	21.50	21.50	21.50
22.00	22.00	22.00	22.00
22.50	22.50	22.50	22.50
23.00	23.00	23.00	23.00
23.50	23.50	23.50	23.50
24.00	24.00	24.00	24.00
24.50	24.50	24.50	24.50
25.00	25.00	25.00	25.00
25.50	25.50	25.50	25.50
26.00	26.00	26.00	26.00
26.50	26.50	26.50	26.50
27.00	27.00	27.00	27.00
27.50	27.50	27.50	27.50
28.00	28.00	28.00	28.00
28.50	28.50	28.50	28.50
29.00	29.00	29.00	29.00
29.50	29.50	29.50	29.50
30.00	30.00	30.00	30.00
30.50	30.50	30.50	30.50
31.00	31.00	31.00	31.00
31.50	31.50	31.50	31.50
32.00	32.00	32.00	32.00
32.50	32.50	32.50	32.50
33.00	33.00	33.00	33.00
33.50	33.50	33.50	33.50
34.00	34.00	34.00	34.00
34.50	34.50	34.50	34.50
35.00	35.00	35.00	35.00
35.50	35.50	35.50	35.50
36.00	36.00	36.00	36.00
36.50	36.50	36.50	36.50
37.00	37.00	37.00	37.00
37.50	37.50	37.50	37.50
38.00	38.00	38.00	38.00
38.50	38.50	38.50	38.50
39.00	39.00	39.00	39.00
39.50	39.50	39.50	39.50
40.00	40.00	40.00	40.00
40.50	40.50	40.50	40.50
41.00	41.00	41.00	41.00
41.50	41.50	41.50	41.50
42.00	42.00	42.00	42.00
42.50	42.50	42.50	42.50
43.00	43.00	43.00	43.00
43.50	43.50	43.50	43.50
44.00	44.00	44.00	44.00
44.50	44.50	44.50	44.50
45.00	45.00	45.00	45.00
45.50	45.50	45.50	45.50
46.00	46.00	46.00	46.00
46.50	46.50	46.50	46.50
47.00	47.00	47.00	47.00
47.50	47.50	47.50	47.50
48.00	48.00	48.00	48.00
48.50	48.50	48.50	48.50
49.00	49.00	49.00	49.00
49.50	49.50	49.50	49.50
50.00	50.00	50.00	50.00
50.50	50.50	50.50	50.50
51.00	51.00	51.00	51.00
51.50	51.50	51.50	51.50
52.00	52.00	52.00	52.00
52.50	52.50	52.50	52.50
53.00	53.00	53.00	53.00
53.50	53.50	53.50	53.50
54.00	54.00	54.00	54.00
54.50	54.50	54.50	54.50
55.00	55.00	55.00	55.00
55.50	55.50	55.50	55.50
56.00	56.00	56.00	56.00
56.50	56.50	56.50	56.50
57.00	57.00	57.00	57.00
57.50	57.50	57.50	57.50
58.00	58.00	58.00	58.00
58.50	58.50	58.50	58.50
59.00	59.00	59.00	59.00
59.50	59.50	59.50	59.50
60.00	60.00	60.00	60.00
60.50	60.50	60.50	60.50
61.00	61.00	61.00	61.00
61.50	61.50	61.50	61.50
62.00	62.00	62.00	62.00
62.50	62.50	62.50	62.50
63.00	63.00	63.00	63.00
63.50	63.50	63.50	63.50
64.00	64.00	64.00	64.00
64.50	64.50	64.50	64.50
65.00	65.00	65.00	65.00
65.50	65.50	65.50	65.50
66.00	66.00	66.00	66.00
66.50	66.50	66.50	66.50
67.00	67.00	67.00	67.00
67.50	67.50	67.50	67.50
68.00	68.00	68.00	68.00
68.50	68.50	68.50	68.50
69.00	69.00	69.00	69.00
69.50	69.50	69.50	69.50
70.00	70.00	70.00	70.00
70.50	70.50	70.50	70.50
71.00	71.00	71.00	71.00
71.50	71.50	71.50	71.50
72.00	72.00	72.00	72.00
72.50	72.50	72.50	72.50
73.00	73.00	73.00	73.00
73.50	73.50	73.50	73.50
74.00	74.00	74.00	74.00
74.50	74.50	74.50	74.50
75.00	75.00	75.00	75.00
75.50	75.50	75.50	75.50
76.00	76.00	76.00	76.00
76.50	76.50	76.50	76.50
77.00	77.00	77.00	77.00
77.50	77.50	77.50	77.50
78.00	78.00	78.00	78.00
78.50	78.50	78.50	78.50
79.00	79.00	79.00	79.00
79.50	79.50	79.50	79.50
80.00	80.00	80.00	80.00
80.50	80.50	80.50	80.50
81.00	81.00	81.00	81.00
81.50	81.50	81.50	81.50
82.00	82.00	82.00	82.00
82.50	82.50	82.50	82.50
83.00	83.00	83.00	83.00
83.50	83.50	83.50	83.50
84.00	84.00	84.00	84.00
84.50	84.50	84.50	84.50
85.00	85.00	85.00	85.00
85.50	85.50	85.50	85.50
86.00	86.00	86.00	86.00
86.50	86.50	86.50	86.50
87.00	87.00	87.00	87.00
87.50	87.50	87.50	87.50
88.00	88.00	88.00	88.00
88.50	88.50	88.50	88.50
89.00	89.00	89.00	89.00
89.50	89.50	89.50	89.50
90.00	90.00	90.00	90.00
90.50	90.50	90.50	90.50
91.00	91.00	91.00	91.00
91.50	91.50	91.50	91.50
92.00	92.00	92.00	92.00
92.50	92.50	92.50	92.50
93.00	93.00	93.00	93.00
93.50	93.50	93.50	93.50
94.00	94.00	94.00	94.00
94.50	94.50	94.50	94.50
95.00	95.00	95.00	95.00
95.50	95.50	95.50	95.50
96.00	96.00	96.00	96.00
96.50	96.50	96.50	96.50
97.00	97.00	97.00	97.00
97.50	97.50	97.50	97.50
98.00	98.00	98.00	98.00
98.50	98.50	98.50	98.50
99.00	99.00	99.00	99.00
99.50	99.50	99.50	99.50
100.00	100.00	100.00	100.00

J. & W. REID.

VENTE SANS RESERVE.

TOUT SPÉCIALEMENT POUR LES DAMES.

1500 Vgs de velours noir et de couleur de différente largeur que nous offrons à 50 % au-dessous du prix en gros.

Les dames et le public en général sont invités à venir nous faire une visite. Quant à la quantité, nous leur donnerons satisfaction.

Une visite est sollicitée.

J. & W. REID,

98 et 100, rue St-Paul, Québec.

Québec, 19 octobre 1885.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
- 2 Ste Anne et Auteuil.
- 3 Grisons et Ste Geneviève.
- 4 Haldimand et St Louis.
- 5 Jardins et Ste Anne.
- 6 Buade et Fort.
- 7 St-Eustache et S. Georges.
- 8 Ste Famille et Hébert.
- 9 Séminaire de Québec.
- 10 Ste Juliette d'Artigny.
- 11 St-Jean et Collins.
- 12 Palais et MacMahon.
- 13 St-Jean et St Stanislas.
- 14 Chantier Dinning (Champlain).
- 15 Epicerie Taylor.
- 16 rue Champlain, 474.
- 17 St-Jean et Sutherland.
- 18 St-Jean et S. Olivier.
- 19 Deligny et S. Olivier.
- 20 Maison Giblin (Champlain).
- 21 rue Champlain, 103.
- 22 Dalhousie et Arthur.
- 23 Côte de la Montagne, au bas.
- 24 Sault-au-Matelot et S. Jacques.
- 25 Côte Dambourges et S. Paul.
- 26 St-François et la Chapelle.
- 27 Lemesurier, rue S. Paul.
- 28 Marché S. Paul, station.
- 29 Prairie et S. Dominique.
- 30 Fossés et Pont.
- 31 St-Valier et la Chapelle.
- 32 L'Église et S. Joseph.
- 33 Dorchester et N. D. des Anges.
- 34 St-Valier et Belleau.
- 35 Colomb et Nelson.
- 36 St-Anselme et S. Joseph.
- 37 Caron et la Reine.
- 38 Reine et Couronne.
- 39 Arago et Fargeon.
- 40 Reine et Pont.
- 41 St-Dominique et S. François.
- 42 Dorchester et